Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260512-55_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 05/05/2026

Date d'affichage : 05/05/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le douze mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe BUINEAU, Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BUINEAU, Maire ; Monsieur Hervé CHAUPITRE, Monsieur Mickaël SAUVÉ, Adjoints ; Monsieur Roland LÉCRIVAIN, Monsieur Jean-Charles PROVENT, Monsieur Thierry MASSON, Monsieur Bertrand BODIN, Madame Valérie BRARD, Madame Angélique GIRAUD, Madame Maria Raquel DIAS, Monsieur Yohann BLONDEL, Madame Lydie FÉRÉAL, Madame Anabel BRUJES, Madame Aïnhoa CLOUÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Madame Sophie BACQUET.

Monsieur Yohann BLONDEL a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°55/2026

ÉTUDE DE PROGRAMMATION URBAINE POUR RENFORCER L'OFFRE D'HABITAT EN CENTRE BOURG : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF « AMBITIONS COMMUNES » AUPRÈS DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Par courrier du 2 mars 2026, Monsieur le Maire a informé le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine du lancement d'une étude de programmation urbaine pour renforcer l'offre habitat en centre-bourg et sollicité l'autorisation de démarrer les études de maîtrise d'œuvre et les travaux.

Le conseil municipal, par délibération du 10 février 2026, a retenu le cabinet LOCAL BANAL de Paris associé au cabinet ABEIL de Rennes, pour cette étude de programmation urbaine pour renforcer l'offre d'habitat en centre-bourg, notamment par l'aménagement d'un lotissement sur un périmètre articulé autour de la parcelle ZC 7.
Le montant total de l'étude s'élève à la somme de 15 600,00 €/HT soit 18 720,00 €/TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Charge Monsieur le Maire de solliciter la subvention au titre du dispositif « Ambitions Communes » auprès du Département d'Ille-et-Vilaine pour l'étude de programmation urbaine pour renforcer l'offre habitat en centre-bourg ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

À Combourtillé, le 12 mai 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
Yohann BLONDEL

Le Maire,
Philippe BUINEAU